

Affaires Juridiques
LV

Le Maire de Sannois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2122-22, L 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment les articles L 2194-1 et R 2194-8,

Vu la délibération n°2020/32 du 03 juillet 2020 du Conseil municipal portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Vu l'arrêté n° 2022/15 du 28 janvier 2022 portant délégation de fonctions et de signatures aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux,

Vu la décision n°2021/89 du 27 septembre 2021 relative au marché initial,

Considérant qu'il y a lieu d'établir un avenant au marché public n°21029 ayant pour objet la modification des installations techniques concernées par le marché et l'augmentation du montant du marché,

DECIDE

Article 1^{er} : de signer l'avenant suivant :

Attributaire	Objet	Montant HT
VES VINCI FACILITIES 95520 Osny	Marché 21029 : Exploitation, entretien et travaux des installations de chauffage et climatisation des bâtiments communaux Avenant n° 1 : Modification des installations techniques concernées par le marché et augmentation du montant du marché	4 356,37 € (4,17% du montant initial du marché)

ARTICLE 2 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

ARTICLE 3 : La Directrice Générale des Services de la Ville de SANNOIS et Madame le comptable public du service de gestion comptable d'Ermont, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Suite de la décision n°2022/108

ARTICLE 4 : La présente décision est transmise en Sous – Préfecture et fera l’objet d’une communication au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.



Pour le Maire
Par délégation
La Directrice Générale des Services

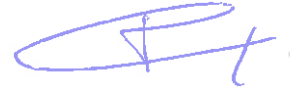

C. NOUAILHETAS

Accepte dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil Municipal m’a conférée par sa délibération du 03 juillet 2020

SANNOIS, le 08 décembre 2022

Pour le Maire et par délégation
Laurence TROUZIER-EVEQUE





Adjointe au Maire

En charge de la Sécurité, Tranquillité Publique et Prévention,
Circulation, Stationnement et Transport Affaires Juridiques
Conseillère Communautaire

Exécutoire en vertu de l’article L 2131-1 DU CGCT

A.R. du 12 décembre 2022

Identifiant unique de l’acte

N° 095-219505823 20221209 - DC 2022 - 108 CC

Publiée le 12 décembre 2022